

Dossier de diagnostics techniques

Pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition



Référence **AMIDEMOL-D1747046-1901** 21 juin 2019

Bien	ERP catégorie 1 à 4
Adresse	Théâtre Sylvain Local de stockage 1 chemin du Pont 13007 MARSEILLE
Propriétaire	VILLE DE MARSEILLE — DGAVE-DTBS 1 PLACE SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE
Demandeur	VILLE DE MARSEILLE — DGAVE-DTBS 1 PLACE SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE

L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire **réaliser des investigations approfondies ou mettre en oeuvre des moyens d'accès spécifiques.**

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Visité le 4 juin 2019 par THOMAS DEVENOGES

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.



Sommaire

Sommaire	2
Pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition	3
A. Informations générales	3
B. Cachet du diagnostiqueur	4
C. Programme de repérage	4
D. Conclusion(s)	6
E. Conditions de réalisation du repérage	6
F. Rapports précédents	8
G. Résultats détaillés du repérage	8
H. Déroulement du repérage	9
I. Éléments d'information	10
Annexe 1. Fiches d'identification et de cotation	11
Annexe 2. Croquis	15
Annexe 3. PV d'analyses	20
Annexe 4. Recommandations générales de sécurité	31
Annexe 5. Certificat de qualification	33
Annexe 6. Attestations d'assurance et sur l'honneur	34

Pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition

L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en oeuvre des moyens d'accès spécifiques

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

R. 1334-14, R. 1334-19, R. 1334-22, R. 1334-29-6 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

Norme NF X 46-020

A Informations générales

A.1 Désignation du bâtiment

Type de bien	ERP catégorie 1 à 4
Nom	THÉÂTRE SYLVAIN
Adresse	Théâtre Sylvain Local de stockage 1 chemin du Pont 13007 MARSEILLE
Propriété de	VILLE DE MARSEILLE — DGAVE-DTBS 1 PLACE SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE

A.2 Désignation du donneur d'ordre

Nom	VILLE DE MARSEILLE — DGAVE-DTBS
Adresse	1 PLACE SAINT EUGENE 13007 MARSEILLE
Qualité	

A.3 Exécution de la mission

Rapport n°	AMIDEMOL-D1747046-1901
Repérage réalisé le	4 juin 2019
Par	THOMAS DEVENOGES
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	ICERT Parc Edonia - Bât. G Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE
Numéro de certification de validation	CPDI 2697
Date d'obtention	18 septembre 2017
Date d'émission du rapport	21 juin 2019
Accompagnateur	SYLVAIN NARBONNE
Laboratoire d'analyses	ITGA AIX EN PROVENCE
Numéro d'accréditation du laboratoire	1-1029
Adresse du laboratoire	Arteparc Bât E Route de la côte d'Azur - CS 30012 13590 MEYREUIL
Organisme d'assurance professionnelle	AXA CORPORATION SOLUTIONS ASSURANCE - 4 rue Jules Lefevre - 75426 Paris Cedex 09
Numéro de contrat d'assurance et date de validité	- XFR0050627LI du 01/01/2019 au 31/12/2019 - XFR0048625FI du 01/01/2019 au 31/12/2019

B Cachet du diagnostiqueur**Signature et Cachet de l'entreprise**

DEKRA Industrial SAS
 SAS au capital de 8 532 320 € - RCS Limoges 433 250 834
 Assistance - Diagnostic - Performance
 13400 AUBAGNE
 Tél. 04 42 04 99 81 - Fax 04 42 04 99 27

Date d'établissement du rapport :

Fait à MARSEILLE le 21/06/2019
 Nom du diagnostiqueur : THOMAS DEVENOGES

C Programme de repérage

La mission porte sur le repérage de l'amiante d'après la liste C de matériaux figurant en annexe 13-9 du code de la santé publique.

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gainés et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gainés et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chapemaigne, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.



6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Éléments en fibres-ciment.

D Conclusion(s)



L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en œuvre des moyens d'accès spécifiques.



Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Photo
RDC > Atelier	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment	Résultat d'analyse	
RDC > Atelier	Plafond	Panneaux collés, vissés ou cloués	Résultat d'analyse	
RDC > Bureau	Plafond	Panneaux collés, vissés ou cloués	Résultat d'analyse	
RDC > Bureau	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment	Résultat d'analyse	
RDC > Façade	Façade	Plaques planes amiante-ciment	Résultat d'analyse	
RDC > L 2	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment	Résultat d'analyse	
RDC > L 2	Plafond	Panneaux collés, vissés ou cloués	Résultat d'analyse	
RDC > L1	Plafond	Panneaux collés, vissés ou cloués amiante-ciment	Résultat d'analyse	
RDC > L1	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment	Résultat d'analyse	
Toiture	Toiture	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles") amiante-ciment	Résultat d'analyse	

Des moyens d'accès doivent être mis à disposition par le donneur d'ordre

Liste des locaux non visités et justification

Partie d'immeuble	Étage	Justification	Photo
Toiture	Toiture	Absence de moyen d'accès sécurisé	
Vide sanitaire et réseaux enterrés	RDC	Absence de moyen d'accès sécurisé	
Plenum	RDC	Absence de moyen d'accès sécurisé	



Les obligations réglementaires du propriétaire ne sont pas remplies conformément à l'article R1334-19
 « Le propriétaire s'assure que les personnes accompagnant l'opérateur dans sa mission connaissent l'ensemble des différentes parties de l'immeuble bâti à visiter et détiennent les habilitations nécessaires pour y accéder (y compris ascenseurs, transformateurs, etc.). »

E Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant démolition, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre C.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble à démolir.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Le donneur d'ordre est tenu :

- de fournir les moyens d'accès nécessaires à mettre en oeuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes...) et d'en définir les conditions d'utilisation.
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Date du repérage : 04/06/2019

Liste des écarts, adjonctions ou suppressions d'information de la norme :

Dans un souci de ne pas alourdir le rapport et d'en faciliter sa compréhension et sa lecture, l'accréditation COFRAC du laboratoire ayant réalisé l'analyse de nos prélèvements et son annexe technique ne sont pas annexés au présent rapport. Ces documents sont consultables et transmis sur demande auprès de votre interlocuteur en agence.

Informations sur les prélèvements :

A - Motifs qui ont pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements tel qu'indiqué en Annexe 1 de la norme NFX 46-020 pour chacun des matériaux et produits repérés :

Néant

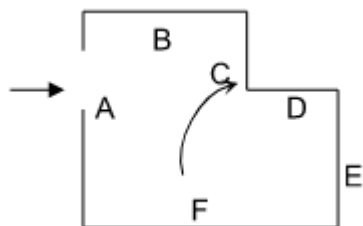
B - Informations sur toutes les conditions existantes susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des sondages (environnement du matériau, contamination éventuelle,...) :

Néant

C - Informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle...) :

Néant

Sens du repérage pour évaluer un local :



F Rapports précédents

Aucun

G Résultats détaillés du repérage

Liste des locaux visités/non visités et justification

Nom	Etage	Visité	Justification
L1	RDC	Oui	
Toiture		Oui	
Façade	RDC	Oui	
Bureau	RDC	Oui	
L 2	RDC	Oui	
Atelier	RDC	Oui	
Toiture	Toiture	Non	Absence de moyen d'accès sécurisé
Vide sanitaire et réseaux enterrés	RDC	Non	Absence de moyen d'accès sécurisé
Plenum	RDC	Non	Absence de moyen d'accès sécurisé

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, sur décision de l'opérateur

Aucun

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, après analyse

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Réf. Prél.
RDC > Atelier	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment	(ZPSO) P008
RDC > Atelier	Plafond	Panneaux collés, vissés ou cloués	(ZPSO) P007
RDC > Bureau	Plafond	Panneaux collés, vissés ou cloués	(ZPSO) P007
RDC > Bureau	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment	(ZPSO) P008
RDC > Façade	Façade	Plaques planes amiante-ciment	P009
RDC > L 2	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment	(ZPSO) P008
RDC > L 2	Plafond	Panneaux collés, vissés ou cloués	(ZPSO) P007
RDC > L1	Plafond	Panneaux collés, vissés ou cloués amiante-ciment	P007

RDC > L1	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment	P008
Toiture	Toiture	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles") amiante-ciment	P001

ZPSO: Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage

La liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Réf. Prél.
RDC > Bureau	Tous les murs	Bandes calicot	Résultat d'analyse	P010
	Tous les murs	Enduit de jointement des plaques de plâtre	Résultat d'analyse	P010
RDC > Façade	Façades	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés) soubassement	Résultat d'analyse	P011
RDC > L1	Tous les murs	Plinthes plastiques avec colle	Résultat d'analyse	P006
RDC > L1	Sol	Lino	Résultat d'analyse	P004
RDC > L1	Menuiserie	Mastic vitrier	Résultat d'analyse	P002, P003
RDC > L1	Sol	Isolant sous plancher bois	Résultat d'analyse	P005

Liste des matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante

Aucun

H Déroulement du repérage

Éléments complémentaires au repérage

Présence de mobilier ou d'activité pendant le repérage ?	☒
Les plans du bâtiment ont-ils été fournis ?	☐
Le programme précis des travaux a-t-il été transmis ?	☐
D'autres documents ont-ils été remis ?	☐
Commentaire Néant	

I Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

**ANNEXE 1** **Fiches d'identification et de cotation**

Prélèvement P002
Pièce RDC - L1
Localisation Menuiserie
Matériaux Mastic vitrier
Date 21 juin 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P003
Pièce RDC - L1
Localisation Menuiserie
Matériaux Mastic vitrier
Date 21 juin 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P004
Pièce RDC - L1
Localisation Sol
Matériaux Lino
Date 21 juin 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P005
Pièce RDC - L1
Localisation Sol
Matériaux Isolant sous plancher bois
Date 21 juin 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P006
Pièce RDC - L1
Localisation Tous les murs
Matériaux Plinthes plastiques avec colle
Date 21 juin 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P007
Pièce RDC - L1
Localisation Plafond
Matériaux Panneaux collés, vissés ou cloués amiante-ciment
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P008
Pièce RDC - L1
Localisation Murs et cloisons
Matériaux Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P009
Pièce RDC - Façade
Localisation Façade
Matériaux Plaques planes amiante-ciment
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P010
Pièce RDC - Bureau
Localisation Tous les murs
Matériaux Bandes calicot, Enduit de jointement des plaques de plâtre
Date 21 juin 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P011
Pièce RDC - Façade
Localisation Façades
Matériaux Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés) soubassement
Date 21 juin 2019
Résultat Absence d'amiante
Commentaire

Prélèvement P001
Pièce Toiture
Localisation Toiture
Matériaux Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles") amiante-ciment
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante
Commentaire

ZPSO P007
Pièce RDC - Bureau
Localisation Plafond
Matériaux Panneaux et plaques amiante-ciment
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante



ZPSO P008

Pièce RDC - L 2
Localisation Murs et cloisons
Matériaux Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante

ZPSO P007

Pièce RDC - L 2
Localisation Plafond
Matériaux Panneaux collés, vissés ou cloués
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante

ZPSO P008

Pièce RDC - Atelier
Localisation Murs et cloisons
Matériaux Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante

ZPSO P007

Pièce RDC - Atelier
Localisation Plafond
Matériaux Panneaux collés, vissés ou cloués
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante

ZPSO P008

Pièce RDC - Bureau
Localisation Murs et cloisons
Matériaux Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non amiante-ciment
Date 21 juin 2019
Résultat Présence d'amiante

ANNEXE 2 Croquis

Planche de repérage usuel RDC		1/2
Référence	AMIDEMOL-D1747046-1901	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / THOMAS DEVENOGES	
Adresse	Théâtre Sylvain Local de stockage 1 chemin du Pont 13007 MARSEILLE	

RDC



Ceci est un croquis sans échelle. Il ne peut en aucun cas servir de plan.
Il ne peut être utilisé qu'en version couleur.



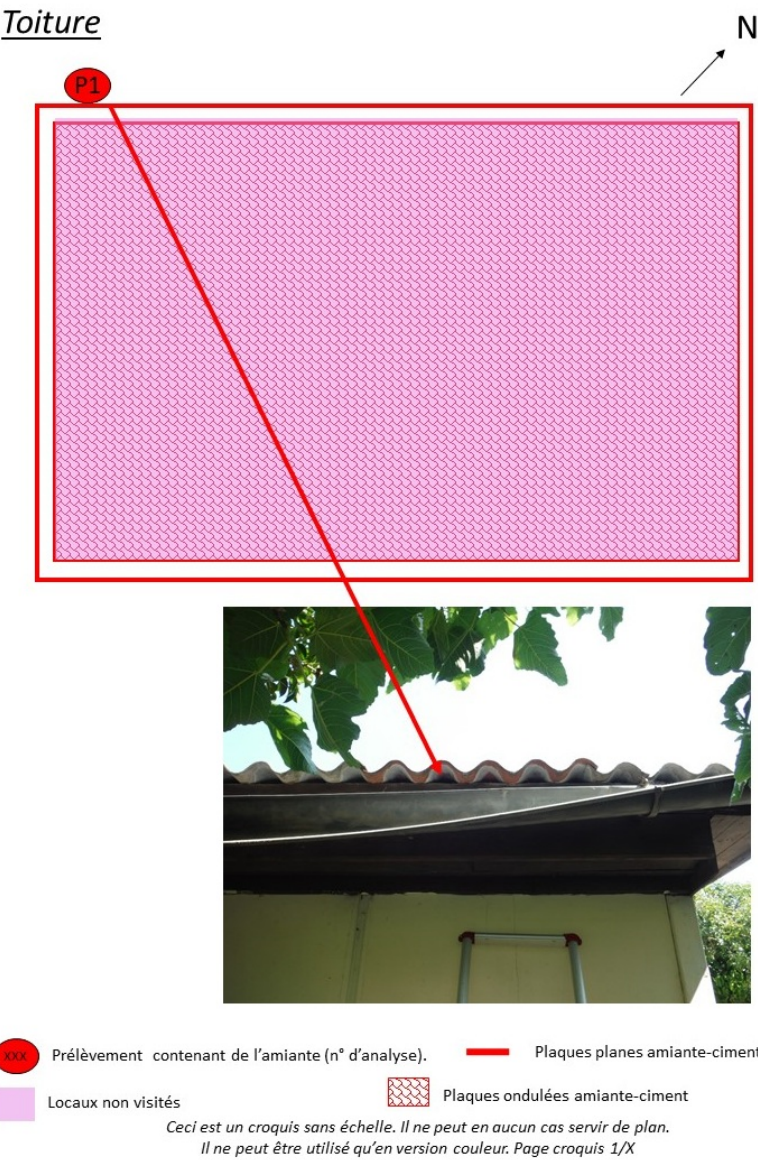


1/2 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - RDC

Prélèvements

P002 L1 Menuiserie Mastic vitrier	P003 L1 Menuiserie Mastic vitrier	P004 L1 Sol Lino
P005 L1 Sol Isolant sous plancher bois	P006 L1 Tous les murs Plinthes plastiques avec colle	P007 L1 Plafond Panneaux collés, vissés ou cloués
P008 L1 Murs et cloisons Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P009 Façade Façade Plaques	P010 Bureau Tous les murs Bandes calicot, Enduit de jointement des plaques de plâtre
P011 Façade Façades Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)		

Planche de repérage usuel		2/2
Toiture		
Référence	AMIDEMOL-D1747046-1901	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / THOMAS DEVENOGES	
Adresse	Théâtre Sylvain Local de stockage 1 chemin du Pont 13007 MARSEILLE	





2/2 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - Toiture

Prélèvements

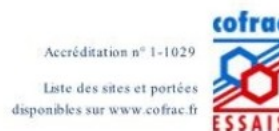
P001 Toiture Toiture

Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")

ANNEXE 3 PV d'analyses

1 - [IT0419-10906] IT041906-4540 P001 - Plaques en fibre-ciment (y compris plaques sous tuiles) amiante-ciment - Toiture, Toiture.jpg

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04 42 12 11 20
Fax : 04 42 26 69 58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4540 EN DATE DU 17/06/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Millière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4540
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Réf. Client :

Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P001 - Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles") amiante-ciment - Toiture, Toiture
Description ITGA	Fibrociment rouge et noir avec fibres visibles

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Fibrociment rouge et noir avec fibres visibles	MOLP le 12/06/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

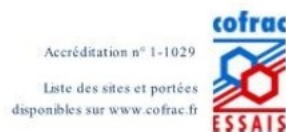
DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

11 - [IT0419-10906] IT041906-4550 P011 - Enduits extérieurs (projetés lissés ou talochés) soubassement - RDC, Façade, Façades.jpg



Arterpare - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4550 EN DATE DU 17/06/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Millière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4550
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P011 - Enduits extérieurs (projetés lissés ou talochés) soubassement - RDC, Façade, Façades
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

- (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
- (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Enduit compact gris en vrac + peinture	META (1) le 17/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHEBAL - Analyste

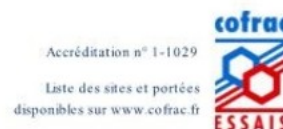
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

10 - [IT0419-10906] IT041906-4549 P010 - Bandes calicot Enduit de jointement des plaques de plâtre - RDC, Bureau, Tous les murs.jpg


Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4549 EN DATE DU 17/06/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Millière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4549
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P010 - Bandes calicot Enduit de jointement des plaques de plâtre - RDC, Bureau, Tous les murs
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche en papier / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche en papier + peinture	META (1) le 17/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHEBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

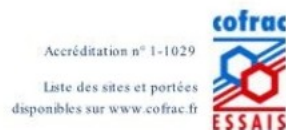
DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

9 - [IT0419-10906] IT041906-4548 P009 - Plaques planes amiante-ciment - RDC, Façade, Façade.jpg



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4548 EN DATE DU 17/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Millière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4548
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P009 - Plaques planes amiante-ciment - RDC, Façade, Façade
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau compact gris avec fibres visibles + peinture	MOLP le 12/06/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

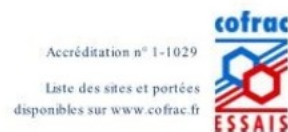
DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

8 - [IT0419-10906] IT041906-4547 P008 - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées préfabriquées ou non amiante-ciment - RDC, Local 1, Murs et cloisons.jpg



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4547 EN DATE DU 17/06/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Millière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4547
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P008 - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées préfabriquées ou non amiante-ciment - RDC, Local 1, Murs et cloisons
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
► Matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP le 12/06/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Karim MECHEBAL - Analyste

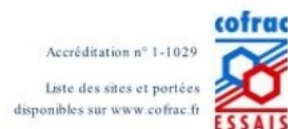
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

7 - [IT0419-10906] IT041906-4546 P007 - Panneaux collés vissés ou cloués amiante-ciment - RDC, Local 1, Plafond.jpg


Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4546 EN DATE DU 17/06/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Millière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4546
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P007 - Panneaux collés vissés ou cloués amiante-ciment - RDC, Local 1, Plafond
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
► Matériau compact gris avec fibres visibles + peinture	MOLP le 12/06/2019	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

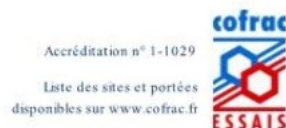
DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

6 - [IT0419-10906] IT041906-4545 P006 - Plinthes plastiques avec colle - RDC, Local 1, Tous les murs.jpg



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4545 EN DATE DU 17/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Milhère
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4545
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P006 - Plinthes plastiques avec colle - RDC, Local 1, Tous les murs
Description ITGA	Matériau souple marron avec couche en toile / Colle polymère jaune avec couche en toile / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

- (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
- (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau souple marron avec couche en toile + colle polymère jaune avec couche en toile + peinture	META (1) le 17/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

4 - [IT0419-10906] IT041906-4543 P004 - Lino - RDC, Local 1, Sol.jpg



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4543 EN DATE DU 17/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Milhère
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4543
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P004 - Lino - RDC, Local 1, Sol
Description ITGA	Revêtement souple marron avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

- (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
- (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Revêtement souple marron avec poussières	META (1) le 17/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

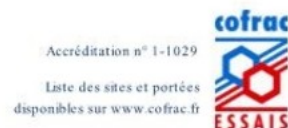
DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

5 - [IT0419-10906] IT041906-4544 P005 - Isolant sous plancher bois - RDC, Local 1, Sol.jpg



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4544 EN DATE DU 17/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Milhère
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4544
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P005 - Isolant sous plancher bois - RDC, Local 1, Sol
Description ITGA	Matériau fibreux gris avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

- (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
- (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau fibreux gris avec poussières	META (1) le 17/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

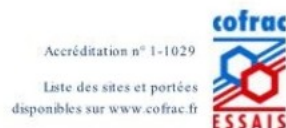
DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

3 - [IT0419-10906] IT041906-4542 P003 - Mastic vitrier - RDC, Local 1, Menuiserie.jpg



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4542 EN DATE DU 17/06/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Milhière
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4542
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P003 - Mastic vitrier - RDC, Local 1, Menuiserie
Description ITGA	Matériau compact beige / Peinture / Bois sous forme de fibres

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

- (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
- (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau compact beige + peinture + bois sous forme de fibres	META (1) le 17/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

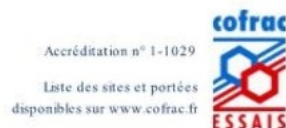
DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

2 - [IT0419-10906] IT041906-4541 P002 - Mastic vitrier - RDC, Local 1, Menuiserie.jpg



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041906-4541 EN DATE DU 17/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai concerne les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DEKRA Industrial SAS
M. THOMAS DEVENOGES
Parc Valentine - Vallée Verte Bât Bourbon I
41 chem Vicinal de la Milhère
13011 MARSEILLE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-10906
Echantillon ITGA : IT041906-4541
Reçu au laboratoire le : 06/06/2019

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	AMIDEMOL-D1747046-1901 (CDP : A321)
Dossier client	VILLE DE MARSEILLE - DGAVE-DTBS - THEATRE SYLVAIN LOCAL DE STOCKAGE 1 CHEMIN DU PONT - 13007 MARSEILLE
Echantillon	P002 - Mastic vitrier - RDC, Local 1, Menuiserie
Description ITGA	Matériau compact beige en vrac / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

- (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
- (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau compact beige en vrac + peinture	META (1) le 17/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 15

Page 1 / 1

ANNEXE 4 Recommandations générales de sécurité

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29- 5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flochage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 5 Certificat de qualification



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI 2697 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DEVENOGES Thomas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 18/09/2017 - Date d'expiration : 17/09/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 18/09/2017 - Date d'expiration : 17/09/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 29/04/2014 - Date d'expiration : 28/04/2019
Termes	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 19/10/2016 - Date d'expiration : 18/10/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 06/10/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCRÉDITATION
N° 4-0032
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev13

ANNEXE 6 Attestations d'assurance et sur l'honneur



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE 2019

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

Nom : **DEKRA Industrial SAS**

Adresse : **P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill – CS 70308– 87008 LIMOGES Cedex**

bénéficie des garanties d'un contrat d'assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE** n° **XFR0050627LI**, souscrit auprès de notre Société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre des activités couvertes au titre de ce contrat.

1. Les sociétés assurées par ce contrat sont les suivantes : **Dekra Industrial SAS (SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES), Dekra Industrial Holding SAS (SIREN 692 026 693 RCS LIMOGES).**

2. Les activités garanties par ce contrat sont les suivantes :

- Bureau de contrôle, contrôleur technique, dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, et y compris leurs implications sur l'environnement.
- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité-santé, mines et carrières.
- Coordinateur « sécurité-santé », examinateur « qualitel », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité de l'air.
- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.
- Etudes, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets).
- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.
- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.
- **A l'exclusion de toute opération, mission et prestation de maîtrise d'œuvre**, sauf celles très occasionnelles, et sauf celles de maîtrise d'œuvre et de bureau d'études techniques pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissement desservant des bâtiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités locales.
- **A l'exclusion de toutes activités ou dommages liées à la présence d'amiante.**

AXA, les logos AXA et XL sont des marques déposées d'AXA SA ou de ses filiales. AXA XL est une division du Groupe AXA qui fournit des produits et services à travers quatre groupes d'activités : AXA XL Insurance, AXA XL Reinsurance, AXA XL Art & Lifestyle et AXA XL Risk Consulting. © [2018] AXA SA ou ses filiales. AXA Corporate Solutions Assurance est une compagnie d'assurance. AXA Corporate Solutions Assurance – 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, France - Tel: +33 1 56 92 80 00, axaxl.com – Société Anonyme au capital de 190 069 080 € - Régie par le Code des Assurances. 399 227 354 RCS Paris est Anonyme au capital de 190 069 080 € - Régie par le Code des Assurances. 399 227 354 RCS Paris



3. Les sommes assurées et franchises de ce contrat sont les suivantes :

• **RESPONSABILITÉ CIVILE NON IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » (RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE)**

Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels : 15.000.000 euros par sinistre dont :

- pollution, atteintes à l'environnement : 1.525.000 euros par sinistre et année d'assurance, ce montant comprenant également les dommages matériels et immatériels
- pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs : 15.000.000 euros par sinistre dont 1.525.000 euros par sinistre pour les dommages immatériels non consécutifs

• **RESPONSABILITÉ CIVILE IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » (RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE)**

Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels, immatériels et frais : 15.000.000 euros par sinistre et année d'assurance dont :

- 6.000.000 euros par sinistre et année d'assurance pour l'ensemble des risques suivants : Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité décennale ouvrages de génie civil.
- Frais préventifs de nouvelles études : 76.225 euros par sinistre et année d'assurance.

• **FRANCHISE A DEDUIRE DU REGLEMENT DE TOUT SINISTRE** (sauf dommages corporels)

- Responsabilité Civile Générale : 1 524 euros
- Responsabilité Civile Professionnelle : 100.000 euros.

4. Validité de cette attestation :

Cette attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur au-delà des conditions, limitations et exclusions du contrat. Cette attestation est valable du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Fait à Paris, le 11 décembre 2018

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
Société Anonyme de droit français régie par le Code des Assurances
au Capital de 190 059 080 € - 399-227 354 RCS Paris
Siège Social : 61 rue Mstislav Rostropovitch
75832 Paris Cedex 17, France
Tél. : +33 1 56 92 80 00
Site Internet : axa.fr



ATTESTATION D'ASSURANCE 2019

DEKRA « Diagnostics Amiante »

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

Nom : **DEKRA Industrial SAS**

Adresse : **P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill – CS 70308– 87008 LIMOGES Cedex**

bénéficie des garanties des contrats d'assurance :

- RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE n° XFR0050627LI

- RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT n° XFR0048625FI

couvrant les sociétés Dekra Industrial SAS (SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES) et Dekra Industrial Holding SAS (SIREN 692 026 693 RCS LIMOGES).

Les activités garanties par ces contrats sont notamment les suivantes :

Mission « Diagnostics de présence d'amiante dans les bâtiments, assistance technique amiante, mesures d'empoussièrement d'amiante, coordination SPS lors de chantiers de désamiantage ».

Les sommes assurées au titre de ces deux contrats sont les suivantes :

RESPONSABILITE CIVILE IMPUTABLE AUX « MISSIONS » (RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE)

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : **8 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Dommages immatériels non consécutifs : **4 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Frais de prévention de nouvelles études : **76 225 Euros** par sinistre et par année d'assurance

FRANCHISE A DEDUIRE DU REGLEMENT DE TOUT SINISTRE

150 000 Euros par sinistre

Validité de cette attestation :

Cette attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence des contrats d'assurance. Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur au-delà des conditions, limitations et exclusions des contrats. Cette attestation est valable du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Fait à Paris, le 11 décembre 2018

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
Société Anonyme de droit français régie par le Code des Assurances
au Capital de 190 069 080 € - 399 227 354 RCS Paris
Siège Social : 61 Rue Mstislav Rostropovitch
75832 Paris Cedex 17, France
Tél : +33 1 56 92 80 00
Site Internet : axa.com

AXA, les logos AXA et XL sont des marques déposées d'AXA SA ou de ses filiales. AXA XL est une division du Groupe AXA qui fournit des produits et services à travers quatre groupes d'activités : AXA XL Insurance, AXA XL Reinsurance, AXA XL Art & Lifestyle et AXA XL Risk Consulting. © [2018] AXA SA ou ses filiales. AXA Corporate Solutions Assurance est une compagnie d'assurance. AXA Corporate Solutions Assurance – 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, France - Tel: +33 1 56 92 80 00, axa.com – Société Anonyme au capital de 190 069 080 € - Régie par le Code des Assurances. 399 227 354 RCS Paris



Industrial Services
DEKRA Industrial SAS
19, rue Stuart Mill
87008 LIMOGES

ATTESTATION

Je soussignée Sophie Dominjon agissant en qualité de Présidente de la société DEKRA Industrial SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 060 000 € dont le siège social est situé à LIMOGES (87000) – 19 rue Stuart Mill, ZI de Magré et immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES,

Atteste sur l'honneur que pour l'établissement des rapports et constatations définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L.271-4 ainsi qu'à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du même code et :

- Dispose des moyens en matériel et en personnel appropriés,
- Emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- N'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli à Bagneux, le 18 décembre 2018
Pour servir et valoir ce que de droit

Sophie DOMINJON
Présidente



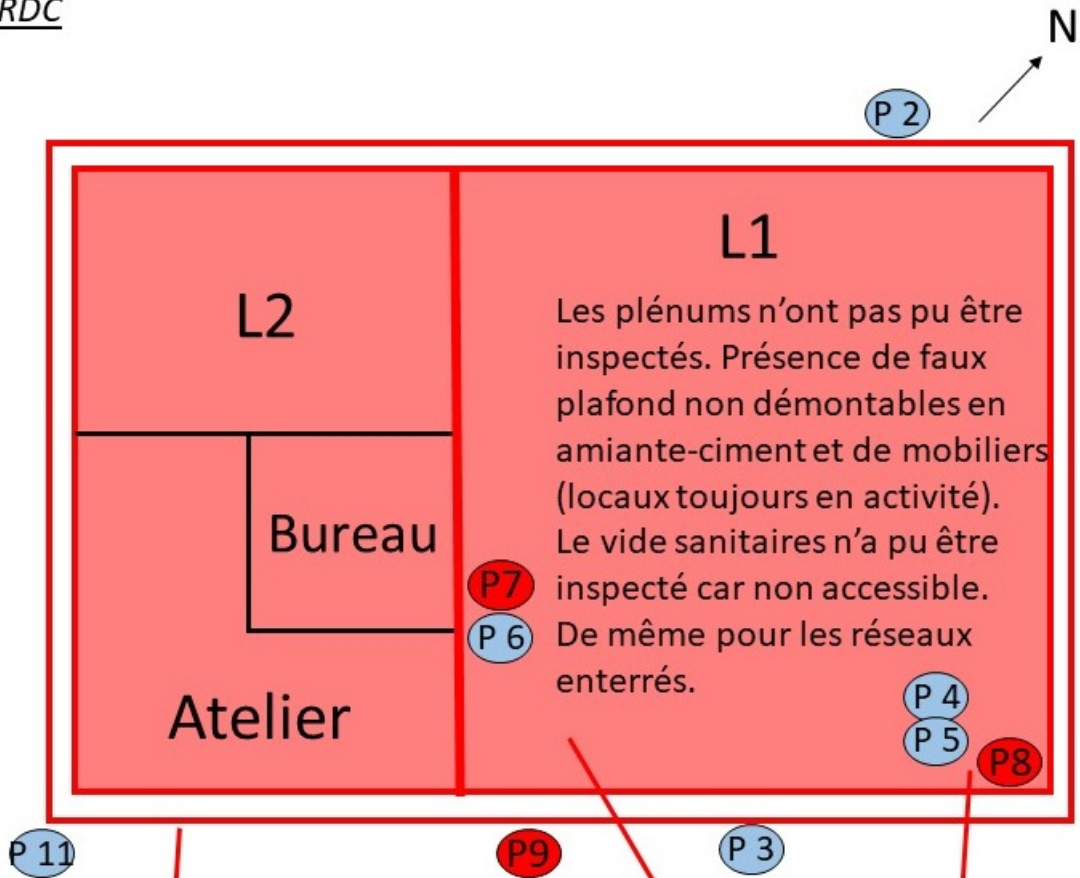
DEKRA Industrial SAS - Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP308, 87008 Limoges Cedex 1 - www.dekra-industrial.fr
DEKRA Industrial SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges - APE 7120 B - N°TVA FR 44 433 250 834



Planche de repérage usuel		1/2
RDC		
Référence	AMIDEMOL-D1747046-1901	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / THOMAS DEVENOGES	
Adresse	Théâtre Sylvain Local de stockage 1 chemin du Pont 13007 MARSEILLE	

Prélèvements	
P002	L1 Menuiserie Mastic vitrier
P003	L1 Menuiserie Mastic vitrier
P004	L1 Sol Lino
P005	L1 Sol Isolant sous plancher bois
P006	L1 Tous les murs Plinthes plastiques avec colle
P007	L1 Plafond Panneaux collés, vissés ou cloués
P008	L1 Murs et cloisons Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non
P009	Façade Façade Plaques
P010	Bureau Tous les murs Bandes calicot, Enduit de jointement des plaques de plâtre
P011	Façade Façades Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)

RDC



- XXX

Prélèvement contenant de l'amiante (n° d'analyse).
- XXX

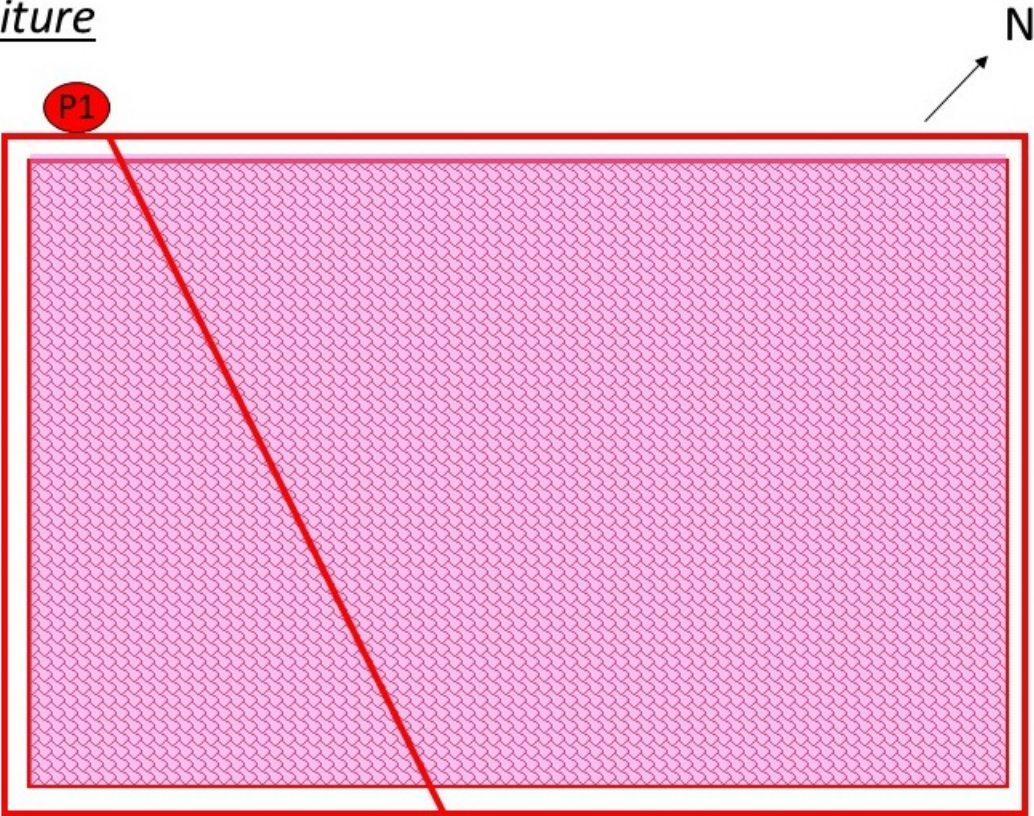
Prélèvement sans amiante (n° d'analyse).
- Locaux non visités
- Plaques planes amiante-ciment
- Plaques planes amiante-ciment

Ceci est un croquis sans échelle. Il ne peut en aucun cas servir de plan.
Il ne peut être utilisé qu'en version couleur.

Planche de repérage usuel		2/2
Toiture		
Référence	AMIDEMOL-D1747046-1901	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / THOMAS DEVENOGES	
Adresse	Théâtre Sylvain Local de stockage 1 chemin du Pont 13007 MARSEILLE	

Prélèvements
P001 Toiture Toiture Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")

Toiture



-  Prélèvement contenant de l'amiante (n° d'analyse).
-  Plaques planes amiante-ciment
-  Locaux non visités
-  Plaques ondulées amiante-ciment

Ceci est un croquis sans échelle. Il ne peut en aucun cas servir de plan.
Il ne peut être utilisé qu'en version couleur. Page croquis 1/X